



VIDE GRENIER

Dimanche 6 Septembre 2026

PLACE MACARY DE 8H00 A 17h00

Stand 5m (2 places de parking) 15€	Stand 10m (4 places de parking) 30€	Stand 15m (6 places de parking) 45€	Stand 20m (8 places de parking) 60€

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel: E-Mail:@.....

Produits déballés :

Inscription à retourner par courrier à :

***RCL – Marie Claude Rouilhet 40 chemin du chant du ruisseau 31600
SAUBENS***

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la carte d'identité, ainsi que le règlement (à effectuer à l'ordre de « Racing Club Labarthais »)

Je déclare sur l'honneur :

- **Avoir lu et accepté le règlement du Vide Grenier (ci-joint)**
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art.L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art. R 321-9 du Code Pénal)

Le :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Le Vide Grenier se déroulera : le DIMANCHE 6 septembre 2026 de 8h00 à 17h00, sur la place MACARY (parking) et sera organisé par le Racing Club Labarthais.

Aucune inscription ne sera validée si la photocopie recto/verso de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire n'est pas jointe au bulletin d'inscription.

Aucun remboursement ne sera fait après inscription

Art 1. Ce contrat est strictement réservé aux particuliers.

Art 2. Le RCL tiendra l'unique point de vente de boissons et s'occupera de la restauration.

Art 3. Les organisateurs seront présents sur les lieux à partir de **6h30** afin d'accueillir et placer les participants, l'**emplacement sera réservé jusqu'à 8h00.**

Art 4. Attention !! La hauteur maximale des véhicules est de **1m90** et **1 véhicule** par place de 5m est autorisé.

Art 5. Les emplacements seront attribués suivant les arrivées du matin.

Art 6. Aucun matériel ne sera fourni ou prêté ou vendu par les organisateurs.

Art 7. Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de casse ou de vol ayant lieu durant cette manifestation.

Art 8. Aucun véhicule ne doit circuler sur le vide grenier entre 8h et 17h.

Art 9. **En cas d'intempéries, les organisateurs n'annuleront pas la manifestation, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera donc effectué.**

Art 10. Un appel, un sms ou un mail vous confirmera votre inscription.